

# Rapport d'activité FSR 2012-2013

## 1. Considérations générales

L'année 2012 a été déclarée par l'Union Européenne « Année du vieillissement actif ». La FSR en a d'ailleurs profité, lors de la dernière assemblée des délégués à Morat pour donner la parole au professeur Fragnière. Mais tel n'est pourtant pas mon propos. En préambule de ce rapport, je souhaite résumer l'exposé que la coprésidente de la FARES, Christiane Jaquet-Berger, a donné devant la Fondation Leenaards, en octobre de l'année dernière sur le thème « qualité de vie des personnes âgées ».

« Le thème du vieillissement actif a stimulé nombre de vocations chez les spécialistes et les experts qui ont parlé des vieux que nous sommes en examinant minutieusement nos modes de vie et leurs coûts. Une pléthore de rapports, de forums et de colloques a été distillée. Nous ne pouvons qu'être touchés par tant de sollicitude. Les conseils pleuvent : nombre de minutes à consacrer chaque jour à de la gymnastique, à du sport - au moins trois fois par semaine - et n'allez pas croire que promener son chien deux heures par jour vous fera passer pour un bon élève. Il n'en est rien, cela n'est pas compris dans les statistiques. Il y a aussi l'alimentation à surveiller de près, voire l'organisation de votre appartement qu'il conviendrait de chambarder. Un carnet est prévu pour vérifier que les conseils sont suivis. D'ici à vous mettre des notes, il n'y a qu'un pas. Certains cantons organisent même des visites à domicile non sollicitées. Pourtant, une enquête auprès des vieux aurait pu apporter quelques nuances utiles à une vision, au départ généreuse, mais unilatérale et paternaliste.

Au niveau fédéral, on n'échappe pas à ces schémas. L'an dernier encore les associations de retraités ont été exclues de négociations menées au sein de la plate-forme du DFI au nom pourtant rassembleur « d'AVS Ensemble ». Ensemble certes, mais sans les aînées ! Le Conseil suisse des aînés, reconnu comme l'organe consultatif du conseil fédéral pour les questions de la vieillesse, s'est aussi vu exclure par le DFI des négociations sur les retraites sous prétexte que les aînés ne font pas partie des partenaires sociaux. Les aînés ne seraient pas des partenaires, eux qui ont payé leurs cotisations à l'AVS et au 2<sup>e</sup> pilier et les partis politiques auraient le droit, eux de l'être, alors qu'ils n'ont jamais versé un centime à l'AVS ? On veut nous confisquer la parole et cela est inacceptable.

En 1999, le secrétaire général de l'ONU d'alors M. Kofi Annan ouvrait l'année des aînés en s'exclamant : « La vie a passé d'un sprint à un marathon. Nous devons nous y adapter ». En effet, les aînés principalement chez nous, deviennent plus âgés et sont plus en forme. L'espérance de vie augmente de 5

heures chaque jour. Un phénomène unique dans l'Histoire. On compte un demi-millier de centaines dans notre pays.

Or, ce bienfait est perçu en premier lieu comme un problème. Les spécialistes et économistes de tout crains ne voient le vieillissement que comme un facteur de coûts, voire un développement d'une génération de profiteurs. Au point de créer une culpabilité chez certains retraités. Pire encore : un quotidien a titré élégamment : « Vers la génération des rapaces »... et ces rapaces, ce serait nous !

Pourtant que deviendraient nos sociétés sans l'aide des proches aidants et le nombre de conjoints âgés qui s'épaulent et permettent de rester ensemble à domicile, (13 milliards d'économie par an !) Nombre de grands parents – et surtout de grand'mères – assument la garde des petits enfants (2 milliards d'économies par an pour la société !) L'aide aux voisins, le bénévolat au sein d'innombrables sociétés sont courant et contribuent grandement au bien être de notre société. Devenir vieux, cela fait partie de la vie. Nous, les vieux, nous le savons bien. Et tous les vieux ne deviennent pas malades. Or, nombre d'études sur vieillissement n'évoquent que les soins. Devenir vieux ce n'est pas nom plus être inéluctablement un candidat à la démence. Qu'on parle de nous et qu'on s'intéresse à nous, rien à objecter. Mais qu'il ne s'agisse pas seulement d'une vision d'assistance ! Il y a peu de différences entre une personne et une autre, mais c'est cette différence qui fait tout ! Les aînés comme les actifs sont tous différents. Ils souhaitent pouvoir constituer tous ensemble et avec tous et toutes le même arbre dont les innombrables feuilles font la richesse et la valeur, chacune à sa manière ».

## **2. Bureau du comité central**

Le bureau du comité central s'est réuni le 7 mars 2013 pour préparer cette assemblée des délégués, prendre connaissance des comptes 2012, définir le budget 2013, faire le bilan de l'action de propagande dans le canton de Neuchâtel et pour faire le point sur la préparation du site web. Comme les années précédentes, le bureau a été élargi à tous les présidents des fédérations cantonales. Durant l'année écoulée, il a exercé son mandat dans la composition suivante : votre serviteur à la présidence ; Mmes Christiane Layaz-Rochat et Maria-Luisa Delco à la vice-présidence ; M. Marcel Chevalley en qualité de trésorier, Mme Louise Stebler comme membre et Max Graf en qualité de secrétaire.

Sur la base des cotisations perçues en 2012 (20'870.50 en augmentation de 533.- avec en plus une somme de 985.- pour le canton de Neuchâtel), l'effectif de la fédération qui se situait à la fin 2012 à 31'250 membres, a légèrement augmenté.

### **3. Comité central**

Lors de la séance de fin d'année, le comité central a dû prendre congé définitivement de Michel Demont, président du Mouvement chrétien des retraités. Je demande à l'assemblée d'observer sans se lever quelques instants de silence en sa mémoire.

Au cours de l'année écoulée, le comité central a tenu trois séances ordinaires, les 13 septembre 2012, 13 décembre 2012 et 7 mars 2013. Lors de chaque séance, il a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a pris connaissance des affaires financières de la fédération et a suivi avec attention l'évolution de la situation dans le canton de Neuchâtel. Il a pris note avec satisfaction que sur les 103 personnes intéressées, 50 d'entre elles sont devenues membres individuels en payant leur cotisation. Nous serions donc en mesure de créer une nouvelle fédération cantonale, mais il reste à persuader quelques personnes pour la mettre sur pied. Aujourd'hui, nous avons la joie d'accueillir deux membres en provenance du canton de Neuchâtel. Je salue cordialement Mme Annette Thorens et M. Jean-Pierre Emery à qui je souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. Créer une fédération cantonale n'est pas une sinécure, mais le comité central mettra tout en œuvre pour y parvenir.

Le comité central a déposé une réclamation en bonne et due forme auprès du Directeur général de la Poste Suisse contre l'impossibilité de payer un remboursement avec une carte de débit (Maestro) ou une carte de crédit (Mastercard). Au guichet, ce mode de paiement n'est pas accepté non plus. Les membres qui ne dispose pas d'un compte postal ressentent ce refus comme une injustice et comme une violation du service public, d'autant plus qu'ils sont nombreux à avoir vu leur office de poste supprimé dans leur village respectif.

Il a aussi déposé une protestation à la Direction générale des CFF contre la décision irrévocable de fermer définitivement le guichet du service des voyageurs de la gare de Moudon.

L'année dernière, je vous signalais les difficultés que nous avons eues avec le MCR, mais à la suite de l'intervention de Jean-Pierre Salamin au comité central, le MCR renonçait à mettre ses intentions à exécution. Tout est rentré dans l'ordre à part les cotisations qui étaient encore en suspens. Le 3 septembre 2012, Michel Demont, nous informait qu'après délibérations, son comité a décidé de maintenir le statut quo dans les relations entre le MCR et la FSR et cela dans un esprit de solidarité. Encore merci à Michel et à son comité.

Durant l'année écoulée le comité central a pris congé pour raison d'âge de Hans von Arb représentant de Syna depuis 2006. Il est remplacé par Paul Rutz. Mme Judith Ratti de la Fédération tessinoise a aussi présenté sa démission pour raison de santé. Elle a été remplacée par Corinna Franchi. Le comité central a aussi reçu la démission de Maryse Perret. Il appartient à la Fédération vaudoise d'assurer son remplacement. Nous remercions ces trois membres démissionnaires pour le travail accompli et leur souhaitons nos meilleurs vœux pour l'avenir. Aux nouveaux membres, nous leur disons que nous nous réjouissons de collaborer avec eux.

Le 7 mars le comité central a examiné la situation de la fédération vaudoise qui trouve que les cotisations qu'elle doit payer, soit 1 franc par membre individuel sont une charge trop lourde pour son budget. Si aucun changement n'intervient dans le niveau des cotisations, la Fédération vaudoise envisage d'adhérer directement à la FARES avec toutes les conséquences que cela comporte. La FVR est composée de plusieurs districts et, après discussion, le comité central a décidé de considérer ces districts comme des membres collectifs pour lesquels la FVR ne payera qu'une cotisation de 50 centimes par membre. Ce nouveau système de calcul est valable pour toutes les fédérations cantonales et il est approuvé à l'unanimité. Il sera appliqué dès 2013.

Le bulletin est tiré à 5'200 exemplaires en français et 2'700 exemplaires en allemand. Les coûts de production et d'expédition s'élève à 2'100 francs par exemplaire.

#### **4. Commissions permanentes**

**La commission de rédaction** a siégé le 7 décembre 2012 à Fribourg. Elle a arrêté le contenu du site web. Il comprendra les rubriques suivantes :

La présentation de la FSR, de ses objectifs et de ses organes

L'organigramme de la FSR

Un historique tiré de la thèse de M. Lambelet

Les rapports d'activité (disponible depuis 2005)

Les éditions du Bulletin (24)

Les communiqués de presse

Les conventions d'affiliation

Les règlements propres à la FSR (concept d'information, règlement interne, etc.

Les conclusions des commissions de travail après acceptation par le CC ou le bureau.

La commission recommande aussi de renoncer à un Intranet.

Après quelques discussions sur l'ampleur de l'historique et sur l'insertion d'une rubrique comprenant des thèmes d'actualité économique culturelle et de santé, le comité central s'est rallié à la proposition de la commission.

Le comité central a réactivé **la commission ad hoc de la Sécurité sociale** pour étudier l'initiative populaire « Pour une caisse maladie publique et le contre-projet indirecte du DFI visant à modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMAL). Nous sommes consulté au même titre que les autres associations intéressées et nous devons donner une réponse jusqu'au 3 juin 2013. Christiane Layaz rendra compte sous point 4 de l'ordre du jour.

## **5. Assemblée des délégués**

L'AD du 24 mai 2012 à Morat a été une réussite. Morat se prête bien à ce genre de manifestation, la salle était suffisamment spacieuse et l'organisation était parfaite. De l'avis presque unanime des membres présents, le programme était toutefois trop chargé. En effet, avec deux orateurs (le professeur Fragnière et le conseiller national Steiert), au demeurant excellents, le programme de la partie statutaire a dû être mené au pas de charge. Le comité central en a tiré les conclusions qui s'imposent. A l'avenir, il convient de ne prévoir qu'un orateur officiel sur un thème donné et laissé le temps nécessaire pour le rapport des organisations membres. Un grand merci à la Fédération fribourgeoise, à Martial Pittet responsable de la tenue de cette assemblée et à son équipe pour la parfaite organisation de la journée.

## **6. Activité de la FARES**

### **6.1 Comité, bureau du comité, Assemblées des délégués, Journée d'étude**

Durant l'année sous revue le bureau du comité de la FARES a siégé 5 reprises et le comité lui-même a tenu 4 séances. En outre deux assemblées des délégués, très bien suivies, ont été organisées. Dans les années où le CSA n'organise pas de Journée d'étude, c'est la FARES qui prend le relais. Elle a eu lieu le 17 octobre 2012 à Berne sur le thème « Habitat conforme aux vœux des aînés ». Personnellement, j'ai vécu une journée animée et riche en enseignements, les orateurs ont été à la hauteur, la participation était bonne et l'ambiance a été très conviviale. Je tiens à remercier Jean-Maurice Fournier, président du groupe de travail Habitat des aînés au sein de la FARES, pour tout le travail accompli.

### **6.2 Elections**

Après 6 ans d'activité, c'est-à-dire la durée maximale autorisée par les statuts, la coprésidente du CSA, Christiane Jaquet-Berger a donné sa démission pour la fin

de l'année. Elle quitte ainsi toutes ses fonctions au CSA, mais reste coprésidente de la FARES. Il appartenait à l'assemblée des délégués de la FARES de désigner son successeur. Après de nombreuses recherches dans les rangs des anciens parlementaires, qui ont d'ailleurs tous décliné l'offre, la commission de nomination de la FARES m'a demandé de reprendre cette charge. Je l'ai accepté pour le reste de mon mandat au comité du CSA, soit pour deux ans. Je l'ai accepté non pas par ambition personnelle, mais pour éviter de placer l'organisation dans une position inconfortable. Cette proposition a été acceptée par l'assemblée des délégués de la FARES du 14 novembre 2012, qui m'a élu coprésident du CSA. Cette élection a ensuite été ratifiée par l'assemblée des délégués du CSA du 30 novembre 2012.

Suite à cette élection, la FARES devait aussi élire un nouveau membre au sein du comité du CSA, confirmer les deux anciens membres et désigner un chef de fraction et son remplaçant. Sur proposition du groupe, l'assemblée des délégués du CSA a nommé Michel Studer, comme nouveau membre du comité du CSA. Il a entériné le choix du groupe en nommant Gérard Heimberg en qualité de chef de fraction FARES au CSA et Marianne de Mestral comme sa remplaçante. Lors de l'assemblée des délégués du 17 avril 2013, Gérard Heimberg a lui aussi démissionné avec fracas de toutes ses fonctions, tant à la FARES qu'au CSA. Sur proposition du groupe, c'est Marianne de Mestral qui a été élue comme cheffe de fraction et son élection a été ratifiée par l'AD du 24 mai 2013. Le remplacement de Gérard Heimberg dans les autres fonctions se fera au mois d'août prochain.

Michel Studer ayant été élu membre du comité, il fallait encore désigner un membre suppléant du comité. Sur proposition du groupe, l'assemblée a élu Christiane Layaz-Rochat comme nouveau membre suppléant du comité. Elle sera accompagnée par Mmes Liselotte Lüscher et Rosemarie Porta, ainsi que par M. Serge Ganz.

La Fédération suisse des retraités (FSR) a donc, par ces élections, renforcé sa représentation au sein de l'organe consultatif du Conseil fédéral pour les questions de la vieillesse, le CSA. C'est donc un immense succès que nous devons apprécier à sa juste valeur et qui témoigne de l'importance de notre fédération au sein des organes faïtiers.

### **6.3 Les réseaux de soins balayés par le peuple**

Les réseaux de soins appelés communément le « managed care » n'ont pas trouvé grâce devant le peuple. Lors de la dernière assemblée des délégués à Morat, nous vous avons distribué la recommandation de vote de la FARES. En

effet, dans un communiqué de presse, notre organisation faîtière avait réaffirmé son opposition à la loi sur les réseaux de soins telle que prévue en votation populaire. La liberté de contracter a été déterminant pour le non qui est sorti des urnes.

#### **6.4 Caisse publique d'assurance maladie ou contre-projet indirect pour une révision de la LAMAL**

Le jour avant l'AD 2012, l'initiative pour une caisse d'assurance maladie publique a été déposée. Entre-temps, le Conseil fédéral a élaboré un contre-projet indirect, corrigeant les plus grandes lacunes de la LAMAL. Ce contre-projet a été mis en consultation et nous sommes appelés à nous prononcer jusqu'au 3 juin 2013. Christiane Layaz-Rochat a fait une synthèse des avis exprimés au sein de la commission ad hoc et nous livrera les conclusions retenues par le groupe. A la suite de son rapport, nous nous prononcerons sur l'acceptation ou le refus de ces propositions.

#### **6.5 Autres nouvelles politiques traitées par la FARES**

Parmi les nouvelles politiques de la FARES, il convient de rappeler que le Conseil fédéral examiné une solution pour les cantons ayant payé trop de primes à l'assurance maladie. Ce sont surtout les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel Zurich et du Tessin qui sont concernés. L'Avivo a lancé une pétition pour réclamer le remboursement de 2 milliards de francs perçus en trop. Cette pétition, munie de 55'000 signatures, a été déposée le 4 mars 2013. Devant la pression populaire, le conseil des Etats, qui avait d'abord décidé de ne pas entrer en matière, est finalement revenu sur sa décision. Sur propositions des cantons, c'est un montant de 800 millions qui est actuellement en discussion.

Conformément aux mots d'ordre donné par la FARES et le CSA, l'initiative « sécurité du logement à la retraite » a été rejetée par le peuple et les cantons, le 23 septembre dernier.

L'USS a lancé le 16 novembre 2012 son initiative visant à augmenter toutes les rentes AVS. Sur les quatre variantes en discussion, le congrès a choisi la variante qui prévoit une augmentation linéaire de 10% des rentes, correspondant à une 13<sup>e</sup> rente. Son coût est estimé à 3,6 milliards de francs à percevoir sur les cotisations d'employeurs et des employés par une augmentation de 0,55%. Lors de sa dernière AD, la FARES a décidé de soutenir cette initiative.

## **7. Activités du CSA**

### **7.1 Journée d'étude du CSA**

La Journée d'étude du CSA aura lieu au Palais des Congrès à Bienne, le 12 novembre 2013. Elle sera consacrée au concept global de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier voulu par le conseiller fédéral Alain Berset. Le directeur de l'OFAS présentera les intentions du Conseil fédéral, le professeur Leimgruber de l'université de Genève les analysera, deux parlementaires, dont M. Rossini, entreprendront un débat contradictoire à leur sujet. La table ronde de l'après-midi ou des représentants des employeurs et des travailleurs seront présents sera animée par Théo Bouchat. Une intéressante journée qu'il vaut la peine de noter déjà dans votre agenda.

### **7.2 Hausse de primes des caisses maladie**

A la suite de l'annonce des augmentations de primes dans les caisses maladie, diverses réactions se sont manifestées. Une nouvelle rencontre avec M. Carlo Conti, président de la conférence des chefs de départements cantonaux de la santé et des affaires sociales s'impose à nouveau.

### **7.3 Consultation sur la révision de la loi sur les impôts directs**

Le comité a pris connaissance en l'approuvant de la prise de position du CSA concernant la loi sur les impôts directs rédigée par un groupe de travail ad hoc. Cette loi concerne principalement l'égalité de traitement entre les actifs et les retraités sur le plan des déductions admises. Lors de la dernière révision, le conseiller fédéral Merz avait volontairement ou par souci d'économie refusé de mettre les retraités sur un pied d'égalité avec les actifs. Le CSA avait réagi, mais M. Merz avait répondu qu'il admettait cette inégalité mais qu'il n'avait pas l'intention de la corriger. Dans le nouveau projet, c'est maintenant chose faite. Il reste à attendre les débats au Parlement.

### **7.4 Pourparlers avec le conseiller fédéral Berset**

Les thèmes qui ont été abordés avec le conseiller fédéral Alain Berset, le 16 octobre 2012 ont été les suivants :

- Le rôle du CSA en tant qu'organe consultatif (voir contrat de prestations);
- Remerciements pour la représentation du CSA dans les commissions extraparlimentaires :
- La réforme globale du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier ;



- Les normes PC ;
- La LAMal et la question des réserves ;
- La participation des aînés aux prises de décision

Ces pourparlers se sont déroulés dans une ambiance agréable et le point de vue du CSA a pu être développé sur tous ces thèmes. C'était la première entrevue avec M. Berset, qui a promis de rencontrer la délégation du CSA au moins une fois par année.

### **7.5 Consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020**

Pour répondre aux défis du vieillissement de la population et de l'évolution économique, le Conseil fédéral a fixé, fin novembre 2012, les grandes lignes d'une réforme en vue de donner à la prévoyance vieillesse une assise financière solide ainsi que la pérennité des rentes. Pour y parvenir, il préconise une réforme globale où les prestations du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier doivent être examinées conjointement et coordonnées entre elles. Les assurés doivent recevoir la garantie que leurs rentes ne baisseront pas et que le financement sera assuré. Ces lignes directrices doivent être le fondement de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » qu'il attend pour cet été déjà. J'ai consacré mon billet du président dans le dernier Bulletin à cette réforme globale, tout le monde peut le consulter.

Lors de l'AD du 24 mai 2013, les délégués du CSA ont approuvé à l'unanimité l'envoi d'une lettre au conseiller fédéral Berset et l'acheminement aux médias du communiqué de presse suivant :

#### **Le Conseil suisse des aînés est opposé au traitement isolé d'éléments individuels du paquet de réformes „Prévoyance vieillesse 2020“ du Conseil fédéral.**

Le Conseil suisse des aînés (CSA) est opposé au traitement avancé d'éléments isolés du paquet de réformes „Prévoyance vieillesse 2020“ que le Conseil fédéral a présenté le 21.11.2012. Après les entretiens de Watteville de février 2013 entre les Conseillers fédéraux, les présidents de parti et les présidents de groupes, la majorité des partis représentés au Conseil fédéral veut anticiper l'harmonisation à 65 ans de l'âge de référence pour les femmes et les hommes et l'introduction d'un mécanisme supplémentaire d'intervention ou un frein à l'endettement pour l'AVS. Pour le CSA, c'est difficile à comprendre, en particulier parce que le Conseil fédéral veut encore préciser ses intentions en

été.

Que devrait apporter le traitement avancé de ces deux points controversés des réformes ? Ainsi non seulement la discussion sur l'adaptation du taux de conversion à la réalité actuelle dans le 2ème pilier est laissée de côté, mais elle est repoussée. De la sorte, le besoin temporel d'agir pour l'AVS apparaît moins urgent. Après l'échec de deux révisions de l'AVS et le vote clairement repoussé par le peuple sur l'adaptation du taux de conversion de la LPP, ce traitement du projet de réformes du Conseil fédéral „Prévoyance vieillesse 2020“ serait douteux et risqué.

Il a été démontré que la réforme de la prévoyance vieillesse est avant tout une question de confiance. C'est pourquoi le CSA soutient l'approche circonspecte du Conseil fédéral, avec une vue globale sur les trois piliers de la prévoyance vieillesse, et, en conséquence, rejette le traitement avancé d'éléments isolés du paquet de réformes.

## **7.6 Révision 6b de l'assurance invalidité**

Aujourd'hui, la 6<sup>e</sup> révision AI se présente sous une forme assez différente de celle issue du message du Conseil fédéral de mai 2011. Les deux Chambres du Parlement sont d'accord de partager cette révision en 2 paquets distincts. L'un comprend les réductions de prestations (diminution des rentes pour enfants, des frais de voyage et des indemnités journalières). Ce premier paquet serait mis en attente et réactivé potentiellement seulement si la situation financière de l'AI devait le justifier. C'est encourageant ! Mais le Parlement entend finaliser et faire entrer en vigueur rapidement le nouveau système de rentes. Et c'est là que le bât blesse, car quelque soit finalement la formule retenue, le nouveau système de rentes ne sera pas sans conséquence pour les personnes concernées, en particulier pour les personnes les plus lourdement handicapées.

La première formule est celle du conseil des Etats qui consiste à instaurer un système linéaire de rente dépendant du taux d'invalidité. Ce taux serait fixé à 80%. Par contre, les rentes actuelles bénéficieraient du droit acquis, mais jusqu'à quand ? Lors de la prochaine révision du niveau des rentes, ce droit tomberait. Alors que le Conseil fédéral avait promis un exercice neutre au point de vue des économies, cette solution entraînerait des économies de 75 millions de francs.

La deuxième variante est celle du conseiller national PDC Lohr, qui demande que le taux d'invalidité pour donner droit à une rente complète soit maintenu à 70%. Les économies seraient alors de 45 millions de francs. Comme on le voit, cette révision 6b est loin d'être neutre au point de vue financier. Une fois de plus, ce sont les plus défavorisés de la société qui vont trinquer. Attendons la solution définitive, mais un référendum est d'ores et déjà programmé.

Après ce tour d'horizon des problèmes traités durant l'année écoulée, il est permis d'affirmer que les organisations de seniors ont largement de quoi rester attentifs. Au lieu de confisquer la parole aux principaux intéressés, les milieux politiques feraient bien de les consulter de temps à autres. Ils profiteraient ainsi d'un avis diamétralement opposé à celui des pseudo experts qui veulent à tout prix montrer que c'est eux qui détiennent la vérité et que les autres n'ont qu'à la boucler

Viège, le 28 mai 2013